



C'est à travers le prétexte de la messe dite par l'abbé Michel Signè, curé doyen de Doumelong, que l'abbé François Etienne Tsopmbeng Tsamo a été installé comme curé de S^T Michel de Penka-Michel, en présence du sous-préfet.

« L'abbé François Etienne Tsopmbeng Tsamo, nommé curé de la paroisse Saint (S^T) Michel de Penka-Michel (P-M), par décret n^o EV/DW/176/06/2019 du 19 juin 2019, a été officiellement installé dans ses fonctions, au cours de la messe célébrée en ce jour en l'église paroissiale S^T Michel de P-M, par l'abbé Michel Signè, curé doyen de Doumelong. En foi de quoi, le présent procès-verbal est établi en trois exemplaire, pour servir et valoir ce que de droit... »

Ainsi, peut-on résumer le contenu de l'acte administratif, dont l'office religieux dit par le curé doyen de Doumelong a servi de prétexte, le 1^{er} décembre 2019, jour du premier dimanche du temps de l'avent année "A". Outre l'officiant et son collègue au cœur de la cérémonie du jour, ce document a été paraphé par : Michel Nouwomo, président du conseil pastoral paroissial de la paroisse S^T Michel de P-M ; Alfred Biché, adjoint d'arrondissement de P-M, représentant le sous-préfet empêché.

Si la cérémonie d'installation solennelle a eu lieu en fin d'année, la prise de possession de l'office, par le nouveau maître des lieux, s'est bien faite avant le 1^{er} septembre 2019, après passation de service, « conformément aux dispositions du canon 527... »

Veiller à ce que le projet pastoral diocésain et l'administration générale de la paroisse se font selon les directives diocésaines et le respect des procédures comptables.

Dans son décret de nomination du 19 juin passé, Monseigneur Dieudonné Watio, évêque de Bafoussam, rappelle à son collaborateur de la paroisse S^T Michel de P-M, qu'il a été « pris entre les Hommes et mis au service des Hommes, dans leurs relations avec Dieu. » Et pour cette raison, s'il est d'abord pasteur des fidèles laïcs, il est tout autant chrétien avec eux... »

En sa qualité de pasteur, l'abbé François Etienne aura à : « enseigner à la suite du Christ, notre maître ; communiquer à tous [les] paroles de Dieu... » En méditant l'écriture, il devra croire ce qu'il lit, enseigner ce qu'il croit, vivre ce qu'il enseigne. Afin que son enseignement devienne une nourriture pour le peuple de Dieu, sa vie une source de joie pour les fidèles du Christ, pour ainsi construire l'église de Dieu, par la parole et par les actes.

Les consignes données par le curé doyen à l'abbé François Etienne ont consisté, à coordonner toutes les activités de la paroisse. Autrement dit, il devra se rassurer que le projet pastoral diocésain est suivi dans toute la paroisse, et que l'administration générale et financière de sa paroisse se fait, selon les directives diocésaines et les procédures comptables en vigueur.